Commission de régulation de l'énergie

Délibération du 27 mars 2012 portant vérification de la conformité du barème proposé par la régie Energis au 1er avril 2012 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 23 décembre 2011

NOR : *CREE1208823V*

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Frédéric GONAND, Jean-Christophe LE DUIGOU et Michel THIOLLIERE, commissaires.

Conformément au décret no 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par la régie Energis, le 13 mars 2012, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique au 1er avril 2012. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

1. Barème proposé par la régie Energis

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1er janvier 2012, cette proposition répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement d'Energis depuis cette date, estimée par le fournisseur à 0,122 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

2. Observations de la CRE

L'arrêté du 23 décembre 2011 fixe la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement d'Energis, qui s'approvisionne au tarif STS de GDF Suez.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1er janvier 2012 et le 1er avril 2012 correspond à une hausse de 0,122 c€/kWh.

3. Conclusion

La CRE constate que le barème proposé par Energis est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 23 décembre 2011.

La présente délibération sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 mars 2012.

Pour la Commission de régulation de l'énergie :
Le président,
P. DE LADOUCETTE

ANNEXE

TARIFS DE VENTE DU GAZ NATUREL DE LA RÉGIE ENERGIS
APPLICABLES AU 1er AVRIL 2012 (HORS TVA ET HORS CTA)

TARIFS	PRIX
Tarif Base jusqu'à 1 000 kWh	
Abonnement en €	3,02/mois – 36,24/an
Prix du kWh en c€	8,189
Réduction du prix du kWh au-delà de 1 680 kWh en c€	0,42
Tarif B0 de 1 000 à 6 000 kWh	
Abonnement en €	4,15/mois – 48,80/an
Prix du kWh en c€	6,991
Tarif B1 de 6 000 à 30 000 kWh	
Abonnement en €	12,79/mois – 153,48/an
Prix du kWh en c€	5,015

TARIFS	PRIX
Tarif B2I de 30 000 jusqu'à 150 000 à 300 000 kWh (1)	
Abonnement en €	12,79/mois – 153,48/an
Prix du kWh en c€	4,896
Tarif B2S au-delà de 300 000 à 5 000 000 kWh (1)	
Abonnement en €	49,31/mois – 591,66/an
Prix du kWh d'hiver en c€	5,009 7
Prix du kWh d'été en c€	4,477 7
Réduction du prix du kWh au-delà de 1 000 000 kWh en c€	0,175
Tarif TEL au-delà de 5 000 000 à 8 000 000 kWh (1)	
Abonnement en €	298,97/mois – 3587,58/an
Prix du kWh d'hiver en c€	5,005 7
Réduction du prix du kWh d'hiver au-delà de 4 000 000 kWh en c€	0,359
Prix du kWh d'été en c€	4,473 7
Réduction du prix du kWh d'été au-delà de 2 000 000 kWh en c€	0,405
(1) Selon les usages et la répartition des consommations en hiver et en été.	